



**jobFIXers**  
**BRC**



**BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP 2020**  
**SPA RALLY - CRITERIUM**  
**REGLEMENT PARTICULIER**

1	INTRODUCTION .....	5
1.1	PREAMBULE .....	5
1.2	REVETEMENT DE LA ROUTE.....	5
1.3	DISTANCE TOTALE ES ET DISTANCE TOTALE DE L'ITINERAIRE .....	5
2	ORGANISATION .....	5
2.1	TITRES RACB POUR LESQUELS LE RALLYE COMPTE .....	5
2.2	NUMERO DE VISA RACB .....	5
2.3	NOM DE L'ORGANISATEUR, ADRESSE ET COORDONNEES.....	5
2.4	COMITE D'ORGANISATION .....	5
2.5	COMMISSAIRES SPORTIFS RACB .....	5
2.6	OBSERVATEURS ET DELEGUES RACB .....	6
2.7	PRINCIPAUX OFFICIELS.....	6
2.8	EMPLACEMENT DU PC DU RALLYE ET COORDONNÉES .....	6
3	PROGRAMME.....	7
4	ENGAGEMENTS.....	8
4.1	DATE DE CLOTURE DES ENGAGEMENTS .....	8
4.2	PROCÉDURE D'ENGAGEMENT .....	8
4.3	NOMBRE D'ENGAGEMENTS ACCEPTÉS & CLASSES .....	8
4.3.1	NOMBRE D'ENGAGEMENTS.....	8
4.3.2	CLASSES.....	8
4.4	DROITS D'ENGAGEMENT / PACKAGES D'ENGAGEMENT .....	8
4.4.1	DROITS D'ENGAGEMENT .....	8
4.4.2	PACKAGES D'ENGAGEMENT .....	8
4.5	INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT (Y COMPRIS SUR TOUTE TAXE APPLICABLE) .....	9
4.6	REMBOURSEMENTS.....	9
4.7	INSCRIPTION SHAKEDOWN.....	9
5	ASSURANCE .....	9
5.1	RC CIRCULATION .....	9
5.2	RC ORGANISATION.....	9
5.3	RESPONSABILITE CIVILE "BENEVOLES".....	10
5.4	COMPORTEMENT EN CAS D'ACCIDENT (CODE DE LA ROUTE NATIONAL).....	10
5.5	DEPANNAGE .....	10
5.6	ABANDON DE RECOURS DE L'ORGANISATEUR.....	10
6	PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION.....	10
6.1	PUBLICITÉ OBLIGATOIRE DE L'ORGANISATEUR .....	11
6.2	PUBLICITÉ FACULTATIVE DE L'ORGANISATEUR .....	11
6.3	IDENTIFICATION.....	11
6.3.1	VÉHICULES D'ASSISTANCE .....	11
7	PNEUMATIQUES.....	11
7.1	PNEUS À UTILISER DURANT LE RALLYE .....	11
7.2	LOIS NATIONALES OU EXIGENCES SPÉCIALES.....	11

8	CARBURANT .....	11
8.1	TYPE DE CARBURANT.....	11
8.2	COMMANDE DE CARBURANT.....	12
8.3	DISTRIBUTION .....	12
	Refuelling Zone.....	12
	Séance essai libre :.....	12
	Zone de ravitaillement:.....	12
9	RECONNAISSANCES .....	12
9.1	PROCEDURE D'ENREGISTREMENT .....	12
9.1.1	FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE RECONNAISSANCE .....	13
9.2	RESTRICTIONS SPECIFIQUES .....	13
9.2.1	PASSAGES.....	13
10	VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES.....	13
10.1	DOCUMENTS À PRESENTER.....	13
10.2	ECHÉANCIER.....	14
11	CONTRÔLE TECHNIQUE.....	14
11.1	LIEU ET HORAIRE DES VÉRIFICATIONS TECHNIQUES .....	14
11.1.1	VERIFICATIONS TECHNIQUES, DOCUMENTS OBLIGATOIRES .....	14
11.2	EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DE L'EQUIPAGE.....	14
11.3	NIVEAU DE BRUIT .....	14
11.4	EXIGENCES NATIONALES PARTICULIERS .....	14
12	SUPER SPECIALE .....	15
13	AUTRES PROCÉDURES .....	15
13.1	PROCÉDURE DE DEPART ET ORDRE .....	15
13.1.1	ZONE DE DEPART .....	15
13.2	PROCEDURE D'ARRIVEE .....	15
13.3	POINTAGE EN AVANCE AUTORISÉ .....	15
13.4	CONFÉRENCE DE PRESSE BRC AVANT L'EPREUVE.....	15
13.5	ENLÈVEMENT DES VOITURES DU PARC FERMÉ DE FIN DE RALLYE .....	15
13.6	HEURE OFFICIELLE UTILISÉE PENDANT LE RALLYE .....	16
13.7	COMPORTEMENT EN CAS D'ACCIDENT .....	16
13.8	POINT DE CONTROLE DES VOITURES APRES UN ACCIDENT .....	16
13.9	PARC D'ASSISTANCE .....	16
13.10	AUTRES PENALITES .....	16
14	IDENTIFICATION DES OFFICIELS .....	16
15	PRIX.....	16
15.1	REMISE DES COUPES.....	16
15.2	COUPES .....	17
16	VÉRIFICATIONS FINALES .....	17
16.1	VÉRIFICATIONS FINALES –EMPLACEMENT .....	17
16.2	DROITS DE RECLAMATION.....	17
16.3	DROITS D'APPEL.....	17
<b>Annexe 1</b>	: Itinéraire .....	17
<b>Annexe 2</b>	: Programme des reconnaissances .....	17
<b>Annexe 3</b>	: Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires .....	17

<b>Annexe 4</b>	: Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues.....	17
<b>Annexe 5</b>	: Dispositions particulières aux parcs d'assistance – Réservation d'emplacement .....	17

## 1 INTRODUCTION

Nom de l'épreuve : Spa Rally – Criterium 2020

Date de l'épreuve : 15 mars 2020

### 1.1 PREAMBULE

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA 2020 et à ses annexes, au Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2020 (Variante 1) qui est conforme au règlement du RACB Sport, au présent Règlement Particulier et au Code la Route Belge et au règlement Anti-dopage de la FIA.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Le Règlement Sportif du Belgian Rally Championship est disponible à l'adresse suivante : [www.racb.com](http://www.racb.com)

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence, le texte français prévaut.

### 1.2 REVETEMENT DE LA ROUTE

Toutes les épreuves spéciales de ce rallye se déroulent sur un revêtement 100% asphalte.

### 1.3 DISTANCE TOTALE ES ET DISTANCE TOTALE DE L'ITINERAIRE

Nombre d'étapes : 1

Nombre de sections : 3

Nombre d'épreuves spéciales : 10

Distance totale des ES : 100,08 Km

Distance totale du parcours : 293,1 Km

## 2 ORGANISATION

### 2.1 TITRES RACB POUR LESQUELS LE RALLYE COMPTE

RACB Rally Criterium 2020

### 2.2 NUMERO DE VISA RACB

N° de visa : **2020/BRC02CRI-SPA** en date du **24/02/2019**

### 2.3 NOM DE L'ORGANISATEUR, ADRESSE ET COORDONNEES

Secrétariat : STADE 27 SA –Spa Rally

Avenue du Stade, n° 27 CP : 4910 Ville : THEUX

Tél. : +32(0) 87 53 90 09 Fax : + 32(0) 87 53 90 01

Courriel : [info@sparally.com](mailto:info@sparally.com) Website : [www.sparally.com](http://www.sparally.com)

### 2.4 COMITE D'ORGANISATION

Président : Christian JUPSIN

Secrétaire : Carolane JUPSIN

Membres : Florian JUPSIN  
Philippe MARQUET

### 2.5 COMMISSAIRES SPORTIFS RACB

Président : Laurent NOEL  
Membres : Ludo PEETERS  
Membres : Andy LASURE  
Stagiaire : Astrid MARECHAL  
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs : Carolane JUPSIN

## 2.6 OBSERVATEURS ET DELEGUES RACB

Délégué Sportif RACB Sport : Xavier SCHENE  
Délégué Technique RACB: Lucas BOEVER  
Délégué Sécurité RACB: Michel LAUWERS  
Responsable Licence RACB : Cécile BAL  
Responsable Chronométrage RACB : Ghislain DECOBECK

## 2.7 PRINCIPAUX OFFICIELS

Directeur de Course : Etienne MASSILLON lic. 0487  
Directeur de Course adjoint : Bernard HERMAN lic. 3362  
Secrétaire du rallye : Carolane JUPSIN lic. RCO002-005  
Directeur de la Sécurité Adj. : Mr Didier DELSAUX lic. 1957  
Directeur de la Sécurité Adj. : Mme Fabienne DECONINCK lic. 2479  
Médecin Chef (N° Inami 1-65579-97-800) : Dr. Pol SIBILLE lic. 3464  
Voiture 000 : Gino RE lic. RCO002-003  
Marc LABASSE  
Voiture 00 : Jean-Michel DOLS lic. RCO002-002  
Françoise DEPREZ  
Chargés des relations avec les concurrents : Boudewijn BAERTSOEN lic. 2288  
Ywan DELHEZ lic. 2929  
Yves NOELANDERS (VHRS) lic. RCO002-001  
Stéphane KAIRIS (Criterion) lic. RCO002-004

Responsables des ES :  
Shakedown : Alain DELAUNOY Lic. 2666  
ES 11 – 15 – 19 : Alain DELAUNOY Lic. 2666  
ES 12 – 16 – 20 : René DEMARTEAU Lic. 1393  
ES 13 – 17 : Louis MODAVE Lic. 2762  
ES 14 – 18 : Robert BORLEZ Lic. 3293

## 2.8 EMLACEMENT DU PC DU RALLYE ET COORDONNÉES

Jusqu'au 12 mars 2020:  
DG Sport –Spa Rally  
Avenue du Stade, n° 27 CP : 4910 Ville : THEUX  
Tél. : +32(0) 87 53 90 09 Fax : + 32(0) 87 53 90 01  
Courriel : [info@sparally.com](mailto:info@sparally.com)

A partir du 13 mars 2020 :  
Circuit de Spa-Francorchamps – Pit Building – 1<sup>er</sup> Etage – Bureau 115  
Route du Circuit, 55 CP :4970 Ville : STAVELLOT  
Tél : +32(0)472914607  
Courriel : [info@sparally.com](mailto:info@sparally.com)

Ouverture/Fermeture du PC du rallye  
Dates & heures : vendredi 13/03/20 de 8h à 20h  
samedi 14/03/20 de 8h à 22h  
dimanche 15/03/20 de 7h à 20h

Ouverture du Parc de Service  
Dates & heures : samedi 14/03/20 07h à 22h  
dimanche 15/03/20 06h à 23h

**Panneau d'affichage officiel (TOA)**

Le tableau officiel d'affichage se situe :

Du 05/03/20 jusqu'au 12/03/20 :

- Au PC du Rallye : DG Sport/STADE 27 Avenue du Stade, 27 – 4910 THEUX

A partir du 13/03/20 :

- Circuit de Spa-Francorchamps – Paddock Office

Tableau d'affichage virtuel (TOAV)

[www.sparally.com](http://www.sparally.com), rubrique « Concurrents-Tableau d'affichage » à partir du 05/03/20**Numéro d'Urgence****Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est le 0032 (0) 4 277 75 50****3 PROGRAMME**

Date	Heure	Activité	Emplacement
29/11/19		Publication du projet de règlement particulier	Website
09/12/19		Ouverture des engagements	Website
20/12/19		Publication du règlement particulier	Website
07/02/20		Date de fin engagement minoré	Website
02/03/20	12h00	Clôture des engagements	Website
02/03/20	12h00	Date finale pour demande emplacement parc de service	Website
05/03/20	12h00	Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point – « Shakedown »	Website
05/03/20	20h00	Publication de la liste des engagés	Brasserie Bobeline – Website
07/03/20	09h00	Publication du road-book et de la carte du rallye	DG Sport - Website
07/03/20	13h00 – 17h00	Ramassage du matériel et des documents – pré-contrôle administratif	DG Sport
07/03/20	13h00 – 20h00	Reconnaitances Jour 1	Itinéraire
08/03/20	09h00 – 12h00	Ramassage du matériel et des documents – pré-contrôle administratif	DG Sport
08/03/20	09h00 – 12h00 13h00 – 18h00	Reconnaitances Jour 2	Itinéraire
13/03/20	15h00	Ouverture du centre média et des accréditations	Circuit de Spa-Francorchamps
13/03/20	09h00-12h30	Vérifications techniques – plombage et marquage des composants Participants au " Shakedown "	Campus Automobile
13/03/20	14h00-19h00	« Shakedown »	Ster
14/03/20	08h00 – 12h30	Vérifications administratives	Paddock Office
14/03/20	07h00 – 18h00	Reconnaitances Jour 3	Itinéraire
14/03/20	09h00-12h30	Vérifications techniques – plombage et marquage des composants	Campus Automobile
14/03/20	16h00	Publication de la liste de départ de la Super Spéciale (Tous les concurrents seront avertis de leur heure de départ par SMS à titre informatif)	TOA-TOAV
14/03/20	19h11	Super Spéciale	ES 10
14/03/20	22h30	Publication de la liste de départ du rallye (Tous les concurrents seront avertis de leur heure de départ par SMS à titre informatif)	TOA-TOAV
15/03/20	07h00	Ouverture du PC du rallye	PC du rallye
15/03/20	07h30	Départ du rallye, lieu et heure	Arbre-qui-tue, Paddock du Circuit de Spa-Francorchamps
15/03/20	17h00	Cérémonie de podium / remise des prix	Podium Place du Monument, 4900, SPA
15/03/20	17h45	Vérifications techniques finales	Carrosserie Fontaine – Avenue Reine Astrid, 12 – 4900 SPA

15/03/20	18h30	Conférence de presse (contacts médias) après l'épreuve	Salle de presse
15/03/20	19h00	Heure de la publication du classement provisoire	TOA - TOAV
15/03/20	19h30	Heure de la publication du classement final	TOA - TOAV
15/03/20	21h00	Fermeture du PC du rallye	Pc Rallye

## 4 ENGAGEMENTS

### 4.1 DATE DE CLOTURE DES ENGAGEMENTS

Lundi 02 / 03 / 2020 à 12h00

### 4.2 PROCÉDURE D'ENGAGEMENT

Toute personne qui désire participer au Spa Rally 2020 doit compléter le bulletin en ligne sur le site [www.sparally.com](http://www.sparally.com) avant le 02/03/2020 à 12h00. L'inscription ne sera validée qu'après le paiement des frais d'engagement.

### 4.3 NOMBRE D'ENGAGEMENTS ACCEPTÉS & CLASSES

#### 4.3.1 NOMBRE D'ENGAGEMENTS

Le nombre maximum d'engagés toutes catégories confondues est de 180 voitures. Si l'organisateur devait recevoir plus de 180 engagements, il se réserve le droit de choisir les engagements parmi les pilotes non-prioritaires. Les pilotes de priorité FIA sont considérés comme des engagés prioritaires.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier ou d'un concurrent (Art.3.14 du Code Sportif International de la FIA).

#### 4.3.2 CLASSES

Voir VARIANTE V1 du BRC 2020 – Criterium

### 4.4 DROITS D'ENGAGEMENT / PACKAGES D'ENGAGEMENT

#### 4.4.1 DROITS D'ENGAGEMENT

- avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : 590 € (490€ si avant le 07/02/2020)
- sans cette publicité : 1.180 €

Si paiement après le 28 février : toutes les sommes seront majorées de 100 €.

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ....) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

#### 4.4.2 PACKAGES D'ENGAGEMENT

Engagements	CRITERIUM
<b>Plaques et documents</b>	
Plaque Service	1
Plaque Auxiliaire	1
Jeu de Road-books	1
Programme	1
Règlement	1
Plaque Auxiliaire Extra	€ 75 excl 21% VAT
Plaque Service Extra *	€ 150 excl 21% VAT
Plaque Shuttle	€ 150 excl 21% VAT
Jeu extra de Road Books	€ 50 excl 21% VAT



#### 4.5 INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT (Y COMPRIS SUR TOUTE TAXE APPLICABLE)

Seuls seront acceptés les règlements par virement (pas de chèques, ni de liquide) à l'ordre de STADE 27 au plus tard le 02 / 03 / 2020 sur le compte suivant :

Titulaire du compte : STADE 27 SA  
IBAN : BE73 3631 8191 5860  
BIC : BBRUBEBB  
Banque : ING Belgium

Communication : « Spa Rally 2020 + nom pilote »

#### 4.6 REMBOURSEMENTS

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé ;
- en cas d'annulation du rallye avant le début de l'épreuve.

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Cette demande doit être envoyée à [info@sparally.com](mailto:info@sparally.com), en indiquant la raison du forfait, avant le jeudi 12 mars.

#### 4.7 INSCRIPTION SHAKEDOWN

Ces inscriptions sont nécessaires pour établir une priorité dans le passage du contrôle technique. L'inscription au « Shakedown » est soumise à un droit de participation de **100 €**.

Ce droit de participation doit être réglé au plus tard pour le 05 / 03 / 2020. Compte : IBAN : BE73 3631 8191 5860 : BBRUBEBB au nom de STADE 27 SA avec la mention « Inscription Shakedown Spa Rally 2020 + mention du nom de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote ».

Les équipages non-inscrits ne pourront pas participer au « Shakedown ».

### 5 ASSURANCE

Contrat Nr 730.261.439 couvrant le rallye et le shakedown

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

#### 5.1 RC CIRCULATION

Couverture :

- Dommages corporels : illimité
- Dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre

Pour tous les véhicules prenant part au rallye, preuve doit être fournie que le véhicule est couvert en responsabilité civile en Belgique. La Carte Verte (Carte d'assurance internationale ou un autre certificat déclarant que le véhicule répond aux lois en vigueur en Belgique) doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les véhicules d'assistance et les véhicules utilisés aux fins des reconnaissances même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne sont pas couverts par la police d'assurance du rallye.

#### 5.2 RC ORGANISATION

Par responsabilité civile des organisateurs il faut comprendre les dommages causés aux tiers par accident qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

Couverture :

- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- Franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre.

Les parcours de liaisons ne sont pas couverts par le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

**Les Assurés :**

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres du Croix Rouge ou organisations similaires, les membres du Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention  
Et en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

### 5.3 RESPONSABILITE CIVILE "BENEVOLES"

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

**Limites de couverture :**

Dommage corporel: € 12.394.676,24 par sinistre (indexé)

Dommage matériel: € 619.733,81 par sinistre (indexé)

### 5.4 COMPORTEMENT EN CAS D'ACCIDENT (CODE DE LA ROUTE NATIONAL)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une **peine d'amende de € 500** est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doit rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation Belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art.52 du RS BRC 2020

Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le road-book.

### 5.5 DEPANNAGE

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transporté par des soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacuée.

### 5.6 ABANDON DE RECOURS DE L'ORGANISATEUR

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraîneraient la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus.

Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.

## 6 PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

Voir aussi Annexe 4 de ce Règlement Particulier "Décalques et positionnement de publicité supplémentaire".

## 6.1 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE DE L'ORGANISATEUR

Plaque de rallye:

Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm

En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm

L'organisateur fournira à chaque équipage le numéro de compétition (67x17cm), qui devra être apposé sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. Il n'est pas permis de couper le panneau.

## 6.2 PUBLICITÉ FACULTATIVE DE L'ORGANISATEUR

Publicité supplémentaire de l'organisateur :

- Autocollant au milieu de la lunette arrière : 30x10 cm
- Autocollant sur le toit après le pare-brise avant 10x10cm
- Autocollant sur les ailes arrière 10x25 cm

## 6.3 IDENTIFICATION

Les plaques d'identification et des numéros de compétition conforme aux spécifications stipulées dans le règlement RS BRC SR Art. 27 et 29 seront délivrés par l'organisateur.

Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenues pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante:

- Absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition: amende de 100 €
- Absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye: disqualification
- Plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation: amende de 100 €
- Absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment: paiement des droits d'engagements sans publicité

### 6.3.1 VÉHICULES D'ASSISTANCE

Les autocollants des plaques d'assistance, plaques auxiliaires et toute autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle droit supérieur (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

## 7 PNEUMATIQUES

### 7.1 PNEUS À UTILISER DURANT LE RALLYE

Les pneus du type « slick » sont interdits sous peine de disqualification.

### 7.2 LOIS NATIONALES OU EXIGENCES SPÉCIALES

Pneumatiques cloutés : Les pneus à clous pourront être autorisés suivant décision du Directeur de Course sur certains tronçons du rallye, suivant les conditions météorologiques, selon le Code de la Route en vigueur.

## 8 CARBURANT

### 8.1 TYPE DE CARBURANT

Tous les concurrents doivent utiliser un carburant conforme à l'Ann. J de la FIA, fourni par le fournisseur du Belgian Rally Championship.

- Tous les concurrents doivent utiliser les carburants fournis par le fournisseur désigné par le RACB Sport pour effectuer de manière exclusive, les ravitaillements d'essence dans les zones de ravitaillement prévues par le road-book.
- Les spécificités des carburants et du fournisseur désigné par le RACB Sport sont reprises dans l'annexe VI.
- Tout ajout d'additif à ces carburants est interdit.

## 8.2 COMMANDE DE CARBURANT

Deux semaines avant le premier jour du rallye, les concurrents doivent faire part de leur besoin en carburant au fournisseur dont l'adresse est reprise ci-après :

### **GUTTS (Fournisseur officiel de carburant)**

Website: <https://gutts.be/shop/refueling-services/>

E-mail: [shop@gutts.be](mailto:shop@gutts.be)

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refueling zone».

Le RACB Sport et l'organisateur ne peuvent être tenus pour responsable de toute conséquence découlant de l'utilisation de tout carburant.

## 8.3 DISTRIBUTION

### Refuelling Zone

Tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.

### Séance essai libre :

Les concurrents doivent s'assurer qu'ils ont à bord assez de carburant pour participer à la séance d'essai libre. Le ravitaillement est interdit dans la zone assistance des essais libres.

### Zone de ravitaillement:

Il y aura trois zones de ravitaillement (voir road book).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées. Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

Station-service – TOTAL PADDOCK, 55, Route du Circuit, 4870, STAVELOT – RZ 5, 6 et 8.

Station-service TOTAL BATTICE - 2, Rue Major Bovy, 4651, HERVE – RZ 7 et 9.

Paiement (uniquement par carte bancaire ou carte de crédit)

Remote Refuelling « GUTTS » - Aérodrome du Laboru – 79, Route d'Oneux, 4910, THEUX – RZ 7 et 9.

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refuel zone»

Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement:

Samedi	09h00 – 19h00
Dimanche	07h30 – 17h30

## 9 RECONNAISSANCES

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 35 du RS BRC.

L'horaire des reconnaissances est publié à l'Annexe 2 de ce règlement particulier.

### 9.1 PROCEDURE D'ENREGISTREMENT

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances. DEUX signes distinctifs, remis lors de l'enregistrement, devront être apposés sur le véhicule pendant les reconnaissances :

- un signe devra être apposé sur le pare-brise, côté supérieur droit ;

- un signe devra être apposé sur la vitre arrière, côté supérieur droit.
- L'organisateur effectuera des contrôles.  
L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et aura lieu lors de la distribution des road books.

Lieu: STADE 27 sa – SPA RALLY  
Adresse : Avenue du Stade, 27 4910 Theux  
Date : samedi 07/03/20 de 13h00 à 20h00 ;  
dimanche 08/03/20 de 09h00 à 12h00  
samedi 14/03/20 de 7h00 à 18h00

### 9.1.1 FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE RECONNAISSANCE

Le formulaire d'inscription de reconnaissance sera disponible au même moment que le formulaire d'inscription sur le site [www.sparally.com](http://www.sparally.com). Ce formulaire, dûment complété, doit être rentré au plus tard le 07/03/2020 lors de la distribution des road books

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit avertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

## 9.2 RESTRICTIONS SPECIFIQUES

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une amende appliquée par le Directeur de course conformément à l'art. 34.2 RS BRC.

### 9.2.1 PASSAGES

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 2 passages sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués à l'annexe 2. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales disputées deux fois sont considérées comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales.

## 10 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications sportives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations financières et administratives vis-à-vis du comité d'organisation et / ou de l'organisateur.

### 10.1 DOCUMENTS À PRESENTER

- licences de compétition des pilotes et copilotes
- permis de conduire du pilote et du co-pilote (les concurrents résidents hors UE doivent présenter un permis valable dans l'UE)
- cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes
- autorisation de l'ASN pour tous les concurrents étrangers
- certificat d'assurance de la voiture
- documents d'immatriculation de la voiture
- fiche d'homologation FIA (si applicable)
- passeport technique (si applicable)
- autorisation du propriétaire de la voiture si ce n'est pas l'un des membres d'équipage

Ces documents seront à présenter également au pré-contrôle administratif des 7 et 8/03/20 (à l'exception des documents qui concernent la voiture de rallye).

## 10.2 ECHÉANCIER

Lieu : Paddock Office – Circuit de Spa-Francorchamps – Route du Circuit, 55 – 4870 STAVELOT

Dates et heures :

- Vendredi 13/03/20 de 09h00 à 12h30 pour les participants au « Shakedown » ;
- Samedi 14/03/20 de 07h30 à 11h00 pour tous les concurrents ;

Le programme sera affiché au tableau d'affichage officiel et sur le site du rallye : [www.sparally.com](http://www.sparally.com)

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents. Une pénalité de 25 € par heure ou fraction d'heure de retard sera infligée.

## 11 CONTRÔLE TECHNIQUE

### 11.1 LIEU ET HORAIRE DES VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Lieu : Technifutur - Campus Automobile, Route du Circuit, 60 4970 STAVELOT

Dates et heures :

- Vendredi 13/03/20 de 09h00 à 12h30 pour les participants au « Shakedown » ;
- Samedi 13/03/20 de 09h00 à 12h30 pour tous les concurrents ;

Le programme sera affiché au tableau d'affichage officiel.

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents.

Aux vérifications, tous les concurrents doivent présenter leur voiture ensemble avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.

#### 11.1.1 VERIFICATIONS TECHNIQUES, DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- La fiche d'homologation certifiée
- SOS / OK board (DIN A3 format)

Pour chaque voiture des pilotes prioritaires FIA une boîte de vitesse de réserve et un pair des différentiels de réserve (devant et/ou au milieu et/ou derrière) peuvent être utilisés pendant le rallye. Ces composants de rechange et ceux montés sur la voiture seront marqués / scellés lors des vérifications techniques initiales. Les protèges carters doivent être retirés de ces voitures pour sceller les boîtes de vitesses et les différentiels et être conservés avec la voiture pour le pesage.

#### 11.2 EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DE L'EQUIPAGE

Tous les vêtements, y compris les casques et les FHR (appuie-tête avant) destinés à être utilisés, par ex. HANS, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leurs conformités avec l' Annexe L, chapitre III doit être vérifiée.

#### 11.3 NIVEAU DE BRUIT

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas conforme avec cette règle le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est mesuré avec un sonomètre réglé à " A " et " SLOW " placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec une vitesse de rotation du moteur de 3500 t/minutes.

#### 11.4 EXIGENCES NATIONALES PARTICULIERS

- Les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile ;
- Chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de gilet de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen;
- Deux coupe-ceintures doivent se trouver à bord à tout moment. Ils doivent être facilement accessibles pour le pilote et copilote assis dans leur siège, leurs ceintures étant bouclées.

## 12 SUPER SPECIALE

Le samedi 14 mars, une super spéciale sera disputée par les concurrents Criterium qui démarreront à la suite des premiers concurrents BRC dans l'ES 10 – WRX.

Le classement provisoire établi à l'issue de cette super spéciale servira d'ordre de départ pour le dimanche matin.

## 13 AUTRES PROCÉDURES

### 13.1 PROCÉDURE DE DEPART ET ORDRE

Il n'y a pas de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu le dimanche 15 mars à 7h30 au TC10D. L'ordre de départ et l'intervalle durant tout le rallye seront conformes à l'Art. 41 du Règlement Sportif du BRC 2020. L'intervalle entre chaque voiture sera d'1 minute. Le classement provisoire établi à l'issue de la super spéciale servira d'ordre de départ pour le dimanche matin.

#### 13.1.1 ZONE DE DEPART

La zone de départ doit être considérée comme une zone Media. Aucun service n'est autorisé dans la zone de départ.

### 13.2 PROCEDURE D'ARRIVEE

Après l'assistance finale à Spa, tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'Arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat. Après la cérémonie du Podium d'Arrivée, les voitures se dirigeront en suivant le Road book vers le Parc Fermé d'attente sous le contrôle de l'Organisateur. Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées aux vérifications finales et/ou se rendront au Parc Fermé final. Le régime de Parc fermé sera contrôlé par les Organisateurs.

### 13.3 POINTAGE EN AVANCE AUTORISÉ

Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'Etape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité. Le pointage en avance est autorisé au CH 20F (Fin de l'Etape 2).

L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du rallye et non le temps réel (Art. 44.2.11 du Règlement Sportif du BRC 2020).

### 13.4 CONFÉRENCE DE PRESSE BRC AVANT L'EPREUVE

Lieu : Salle de Presse – Route du Circuit, 55 – 4970 STAVELOT

Date & heure : Vendredi 13 / 03 / 2020 à 19h30

Lieu : Salle de presse

Tous les membres d'équipage convoqués à la conférence de Presse du promoteur avant épreuve sont priés d'y assister. Toute absence non-justifiée sera sanctionnée à la discrétion du Collège des Commissaires sportifs par une pénalité financière.

### 13.5 ENLÈVEMENT DES VOITURES DU PARC FERMÉ DE FIN DE RALLYE

Après autorisation d'ouverture du Parc Fermé de fin de Rallye par les Commissaires Sportifs, les voitures peuvent être enlevées.

A condition que ceci se fasse suivant le programme, toutes les voitures devront être enlevées avant le 15/03/20 à 23h00. Pour pouvoir enlever leur voiture, le pilote ou son représentant autorisé doit présenter au Responsable du Parc Fermé, la carte d'Enlèvement de voiture" émise par l'Organisateur. Ce document sera remis aux concurrents lorsqu'ils présenteront leur voiture au Parc Fermé de fin de Rallye.

## 13.6 HEURE OFFICIELLE UTILISÉE PENDANT LE RALLYE

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera C.E.T., horloge DFC (Tour Radio Frankfurt).  
NL : **07805 1200** – FR : **07805 1300**.

## 13.7 COMPORTEMENT EN CAS D'ACCIDENT

Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'Article 53 du Règlement Sportif du BRC 2020.

## 13.8 POINT DE CONTROLE DES VOITURES APRES UN ACCIDENT

Lieu : Garage 4-5-6 de la Pitlane Endurance – Circuit de Spa-Francorchamps.

## 13.9 PARC D'ASSISTANCE

Le Parc d'assistance sera situé dans le paddock du circuit de Spa-Francorchamps.

Tout équipage devra prévoir un extincteur de 6kg visible dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toute intervention sur la voiture.

Aucun stockage de carburant, de quelque nature que ce soit, ne sera autorisé dans le parc de service et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de Service ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500€ signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc de service est strictement interdit. Seule la quantité maximale de 20l de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera tolérée.

## 13.10 AUTRES PENALITES

- Mises à température des pneus et freins : Pour des raisons de sécurité publique, pour le shakedown et les accès aux Épreuves Spéciales, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements. Toute infraction sera immédiatement rapportée aux Commissaires Sportifs.
- Il est strictement interdit de chauffer les pneus dans l'enceinte du circuit. Toute infraction entraînera une pénalité de **10 minutes**.
- La limitation de vitesse dans le parc d'assistance est de 20km/h. Des contrôles seront réalisés au moyen de « speed gun ». Toute infraction entraînera une pénalité de **2 minutes**.

## 14 IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante :

Fonction	Couleur	Denomination des chasubles
Responsable ES	Bleu	Stage Commander
Assistant Responsable ES	Bleu	Deputy Stage Commander
Starter	Jaune	Starter
Chef De Poste	Orange	Chef Marshall
Steward	Vert	Steward
Relations Concurrents	Jaune	Relation concurrent
Medecin	Blanc	Doctor

## 15 PRIX

### 15.1 REMISE DES COUPES

Date : dimanche 15/03/2020

Horaire : 17h10

Lieu : Podium, Place du Monument, 4900, SPA



## 15.2 COUPES

Aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> du classement de l'épreuve, pilote & co-pilote  
Aux 1<sup>er</sup> de chaque classe, pilote et co-pilote

## 16 VÉRIFICATIONS FINALES

### 16.1 VÉRIFICATIONS FINALES –EMPLACEMENT

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaire des contrôles

Lieu : Carrosserie Fontaine – Avenue Reine Astrid, 124 – 4900 SPA  
Horaire : dimanche 15/03/2020 à 17h30

### 16.2 DROITS DE RECLAMATION

Montant du droit de réclamation: 500 €

### 16.3 DROITS D'APPEL

Montant du droit d'appel national (RACB Sport): 2000 €  
Montant du droit d'appel international (FIA): 6000 € (voir bulletin FIA)

Toutes les réclamations et / ou tous les recours doivent être introduites conformément aux articles 13 et 15 du code et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.

- Annexe 1** : Itinéraire
- Annexe 2** : Programme des reconnaissances
- Annexe 3** : Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires
- Annexe 4** : Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues
- Annexe 5** : Dispositions particulières aux parcs d'assistance – Réservation d'emplacement